

Le Conseil de Développement du pays de Lorient a été créé conformément à l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est structuré sous statut associatif depuis 2015 et a pour objet « d'être un espace de réflexion, de proposition, de contribution aux politiques publiques mises en œuvre sur le Pays de Lorient par une participation aux processus de décision et une capacité à organiser du débat public ». Il agit sur un périmètre regroupant les territoires des Communautés d'agglomération de Quimperlé et de Lorient et de la Communauté de communes Bellevue Blavet Océan.

Pour ce faire, le Conseil développe différents modes de travail et propose plusieurs contributions annexés à la présente délibération.

Il est à noter, par rapport à l'année passée, une augmentation globale de l'implication de ses adhérents ainsi que du nombre de citoyens engagés et de ceux suivant les travaux du Conseil de développement sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le rééquilibrage quant à la parité entre les membres du Conseil s'est poursuivi en 2017. Pour mémoire, 8 groupes de travail sont constitués afin de permettre son implication pleine et entière sur les thématiques suivantes :

- Innovation sociale et numérique
- Aménagement du territoire : habitat et urbanisme
- Economie verte
- Démocratie-citoyenneté
- Mobilité et accessibilité
- Maritimité
- Agriculture et alimentation
- Comité unique de programmation - Leader
- Emploi et formation
- Marketing territorial
- Groupe de réflexion, par exemple sur le développement territorial de l'île de Groix.

Les membres ont ainsi pu participer à différentes démarches, dont plusieurs sont initiées par Lorient agglomération, comme notamment :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le Conseil Agricole et Alimentaire
- Les mobilités dans le Pays de Lorient
- Port Center
- Comité LEADER et Comité Unique de Programmation

Enfin, le Conseil de Développement a produit différentes publications, notamment celles liées au schéma du numérique, au SCOT et à l'économie verte. L'ensemble des documents sont consultables sur le site internet de l'association.

Les principaux postes budgétaires restent stables d'une année sur l'autre. Pour 2017, le budget est de 53 593€, décomposé comme tel :

	2017
Dépenses	53 593€
Salaire et cotisations	31 722€
Fonctionnement général	12 127€
Groupes de travail	9 744€
Recettes	53 593€
Dont Subventions :	52 000€
Dont LA	25 000€
Dont CCBO	2 000€
Dont Région Bretagne	25 000€
Dont Cotisations	565€

LE CONSEIL, après en avoir débattu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10-1,

Vu la délibération du 28 juin 2016 relative à la création du Conseil de développement de Lorient Agglomération,

Vu le rapport relatif à l'administration du Conseil de Développement du Pays de Lorient pour l'année 2017,

Vu l'avis de la Commission du développement et de l'attractivité du territoire,

Vu l'avis du Bureau,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport relatif à l'administration du Conseil de Développement du Pays de Lorient pour l'année 2017.